

COLLEGE ELSA TRIOLET DE VARENNES SUR SEINE
MOTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1^{er} DECEMBRE 2011

Informé du non renouvellement prochain de trois Contrats Uniques d'Insertion affectés à la vie scolaire de l'établissement, le Conseil d'Administration du Collège Elsa Triolet de Varennes sur Seine en prévoit les conséquences suivantes :

Ces trois suppressions de postes équivalent à **75 heures de surveillance en moins par semaine**.

Il ne restera plus pour encadrer les **476 élèves de l'établissement** en dehors des heures de cours que 3,69 postes d'AED soit 116 heures par semaine et donc en moyenne 2,5 personnes présentes par jour.

C'est nettement insuffisant pour assurer la surveillance et la sécurité des élèves, particulièrement au moment où les **380 demi-pensionnaires** demeurent au collège durant la pause méridienne, et où 4 personnes sont nécessaires (présence dans la cour, au passage des cartes cantines, dans le réfectoire et au bureau de la vie scolaire).

Le Conseil d'Administration n'accepte pas cette nouvelle aggravation des conditions d'études des élèves après la diminution de la DHG déjà constatée à la rentrée, qui a entraîné entre autres, la suppression de dédoublements en français, sciences et technologie.

Le Conseil d'Administration demande que les moyens de surveillance auparavant attribués à l'établissement soient au minimum conservés, par le renouvellement des CUI concernés ou leur remplacement par des postes d'AED.

13 votants, 13 OUI
2 NPPPV